

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2021

PRÉSENTS : MICHEL. D, ROULIN. F, LE CLANCHE. H, SALGUES. J, FAYE. F, MARQUANT.B., GRIMBERG. B, MEYER. J.F, GROSS. M, FERNANDEZ. S

Le Conseil Municipal a désigné Franck ROULIN comme secrétaire de séance.



Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- ◆ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- ◆ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.
- ◆ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Pour : 10 voix Contre : 0 Abstention : 0

Vote du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Franck ROULIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Didier MICHEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES 2020	104 837,87	193 945,54	298 783,41
RECETTES 2020	49 616,01	245 129,82	294 745,83

RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	-55 221,86	51 184,28	-4 037,58
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	86 344,44	73 200,05	159 544,49
RESULTAT DE CLOTURE 2020	31 122,58	124 384,33	155 506,91
BALANCE DES RAR	-19 336,98		-19 336,98
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2020	11 785,60	124 384,33	136 169,93

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 24 février 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Monsieur Didier MICHEL, Maire, s'étant retiré, le compte administratif 2020 est soumis au vote du Conseil Municipal est l'approuvé à l'unanimité :

Résultat du vote : Pour : 9 voix Contre : 0 Abstention : 0

Attribution logement communal - Studio

Suite au départ de l'ancien locataire, le logement communal – 2 bis Place de la Mairie, est vacant depuis du 14 février 2021. Il convient donc de trouver un nouveau locataire.

Vu la demande de location formulée auprès de la Mairie par Monsieur Marc VAILLANT.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution dudit logement.

Monsieur le Maire présente le bail qui a été établi et précise que celui-ci sera consenti aux conditions de la loi. Il rappelle également que le montant du loyer mensuel du logement communal situé 2 bis place de la Mairie, est de 167,33€ et 7€ de charges. Ce loyer sera révisé au 1er juillet de chaque année suivant l'indice de l'INSEE en cours.

Le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré et voter :

- approuve l'attribution du logement communal situé, 2 bis place de la Mairie, à Monsieur Marc VAILLANT.
- approuve le bail de location présenté
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location.

Résultat du vote : Pour : 10 voix Contre : 0 Abstention : 0

Renouvellement convention APA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention avec l'Association Protectrice des Animaux (A.P.A.) arrive à son échéance le 12 février 2021.

Cette convention permet à la Commune de récupérer les chiens et chats perdus en les capturant et en les conduisant au refuge de l'A.P.A. Cette convention est de trois années.

Le montant de la participation de la Commune s'élève à

- 2021 => 0,609 € par habitant soit 256€
- 2022 => 0.624 € par habitant soit 262€
- 2023 => 0.639 € par habitant soit 269€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- accepte le renouvellement de la convention avec l'A.P.A. pour une durée de 3 ans à compter du 13 février 2021,
- autorise Monsieur le Maire à la signer,
- dit que le montant de la participation correspondante sera inscrit chaque année au budget pendant la durée de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

Résultat du vote : Pour : 10 voix Contre : 0 Abstention : 0

Affiché en Mairie, le 25 février 2021.

Monsieur le Maire,

Didier MIC

